



*Centre de la petite enfance*

*L'Enfanthèque*



**POLITIQUE  
DE RÉDUCTION  
DU BRUIT**

**CPE l'Enfanthèque**

**200, rue Alarie E**

**Alma, QC G8B 7G1**

**Tél. : 418-668-6742**

**JANVIER 2012**

## PRÉAMBULE

Le CPE L'Enfathèque reconnaît à tous le droit à un milieu de vie de qualité.

Le CPE L'Enfathèque reconnaît les méfaits causés par le bruit sur les employées et les enfants.

Le CPE L'Enfathèque reconnaît que son fonctionnement et son aménagement font en sorte que le bruit est un risque majeur pour la santé et le bien-être du personnel et des enfants;

Le CPE L'Enfathèque considère que toute personne a droit à un environnement exempt des effets nocifs générés par le bruit.

Le CPE L'Enfathèque désire projeter une image positive de milieu de travail et de milieu éducatif de qualité.

Le CPE L'Enfathèque s'engage à mettre en place les mesures favorisant la réduction et la prévention du bruit, tant par l'aménagement, que par le fonctionnement, l'équipement et l'attitude

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 1.1 Maintenir dans le CPE un environnement exempt de bruit.
- 1.2 Faire prendre conscience des méfaits du bruit.
- 1.3 Contribuer à la sensibilisation et à informer le milieu afin de prévenir les sources de bruit.
- 1.4 Planifier des aménagements favorisant la réduction du bruit.
- 1.5 Établir une procédure d'achat de matériel éducatif non bruyant.
- 1.6 Établir une politique d'acquisition de matériel et d'équipement qui favorise la réduction du bruit.
- 1.7 Établir des mesures de fonctionnement favorisant une ambiance calme.
- 1.8 Établir des stratégies de communication et d'intervention favorisant une ambiance calme.
- 1.9 Animer auprès des enfants des activités de sensibilisation au bruit.
- 1.10 Diffuser et faire appliquer la présente politique auprès de toute personne fréquentant le CPE.

## CHAMP D'APPLICATION

- ◆ La politique vise à protéger l'ensemble du personnel et les enfants des méfaits du bruit.
- ◆ Cette politique s'adresse à l'ensemble du personnel, des stagiaires, des enfants, des parents, des fournisseurs, des intervenants de d'autres organismes, des sous-traitants, des visiteurs, et autres.

## DÉFINITION

- ◆ Un bruit est un son non désirable qui peut porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique de la personne qui le subit. Le bruit peut être nocif par son intensité et/ou sa durée.
- ◆ Le bruit peut être généré par la manipulation de matériel, par le matériel lui-même, par les déplacements, par le ton de la voix, par le type d'intervention, par l'attitude personnelle, par la réverbération, par le fonctionnement.

## PRINCIPES

- ◆ La responsabilité de prévenir et de faire diminuer le bruit incombe de façon individuelle et collective.
- ◆ L'employeur s'engage à prendre les moyens pour réduire et prévenir le bruit.
- ◆ Toute personne qui subit ou qui constate du bruit se doit de prendre les moyens pour qu'une procédure de résolution soit mise en place.



## **EFFETS DU BRUIT SUR LES ADULTES ET LES ENFANTS**

### **SUR LES FONCTIONS PHYSIOLOGIQUES :**

- ◆ Il pourra y avoir de la fatigue auditive;
- ◆ Il pourra y avoir apparition de maux de tête;
- ◆ Les muscles pourront être tendus;
- ◆ La digestion pourra devenir difficile;
- ◆ La qualité du sommeil pourra être altérée;
- ◆ Il pourra y avoir état de fatigue;
- ◆ La résistance du système immunitaire pourra se trouver diminuée;
- ◆ Il pourra y avoir altération de l'ouïe;
- ◆ La pression artérielle pourra être plus élevée;
- ◆ Il pourra y avoir apparition de problèmes cardiaques;

### **SUR LE COMPORTEMENT :**

- ◆ Le bruit a une incidence négative sur l'humeur, la personne sera plus stressée, plus irritable et moins patiente;
- ◆ Les interventions éducatives peuvent être inappropriées;
- ◆ La prise de décision peut se trouver affectée;
- ◆ Les enfants peuvent devenir plus agités;
- ◆ Les relations interpersonnelles peuvent devenir plus conflictuelles;
- ◆ Les problèmes déjà existants peuvent s'en trouver aggravés.



## SUR LA PERFORMANCE :

- ◆ La productivité peut diminuer;
- ◆ Il pourra y avoir un manque de concentration nuisant aux apprentissages de la personne;
- ◆ La distraction et le volume du bruit ambiant pourra compromettre la sécurité des enfants.

## SUR LA COMMUNICATION :

- ◆ La personne pourra éprouver de la difficulté à se faire entendre, l'information sera fragmentée;
- ◆ L'adulte pourra prendre l'habitude de parler plus fort, et ainsi les enfants parleront plus fort;
- ◆ L'apprentissage langagier de l'enfant pourra se trouver affecté.

## MESURES RÉDUISANT LE BRUIT

### AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

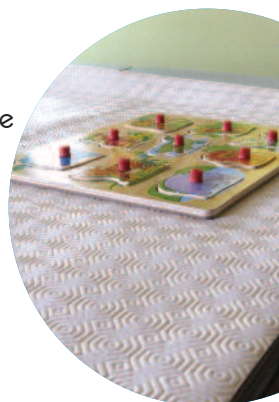
- ◆ Concevoir des modules de rangement ouverts afin que le son soit capté par ceux-ci;
- ◆ Suspendre aux fenêtres des rideaux suffisamment épais pour feutrer le son;
- ◆ Poser de la tuile acoustique au plafond;
- ◆ Décorer le plafond avec des suspensions en tissus ou en feutre;
- ◆ Installer des panneaux acoustiques dans le haut des murs;
- ◆ Recouvrir les murs de babillard en liège, de dessins d'enfants, de décorations en tissus ou en matière feutrant le son;
- ◆ Recouvrir les planchers d'un revêtement réduisant le bruit;
- ◆ Disposer de portes suffisamment étanches pour couper le son;



- ◆ Couvrir les pattes de chaises de feutres ou de caoutchouc;
- ◆ Fixer des autocollants réduisant les chocs dans les panneaux d'armoire;
- ◆ Fixer des amortisseurs de pentures aux panneaux d'armoire et aux tiroirs;
- ◆ Aménager des cloisons jusqu'au plafond;
- ◆ Disposer des nappes sur les tables lors des repas;
- ◆ Aménager les aires de jeux de façon à réduire la circulation (sauf salle de motricité);
- ◆ Installer un éclairage d'appoint permettant une ambiance feutrée.

## MATÉRIEL ÉDUCATIF

- ◆ Privilégier les jouets non bruyants tant par leur fonction que leur composition;
- ◆ Limiter la durée d'utilisation des jouets bruyants;
- ◆ Privilégier ceux que l'on peut éteindre;
- ◆ Ne pas mettre de pile aux jouets émettant des sons;
- ◆ Montrer aux enfants à se servir des jouets de façon appropriée;
- ◆ Disposer du matériel acoustique dans le fond des bacs de rangements;
- ◆ Fixer des autocollants acoustiques sous les bacs;
- ◆ Disposer des nappes sur les tables de jeux;
- ◆ Disposer des carpettes lavables sur le plancher pour la création de coin de jeux;



## ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

- ◆ Porter des souliers à semelle amortissante (enfants et adultes);
- ◆ Lors de l'acquisition de matériel, privilégier celui générant le moins de bruit;
- ◆ Faire réparer immédiatement tout appareil ou équipement qui se met à faire du bruit;
- ◆ Installer des sonomètres;
- ◆ Installer des affiches rappelant de réduire le bruit.

## INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

- ◆ Intervenir de façon démocratique (être ambulancière et non policière);
- ◆ À l'occasion, intervenir de façon non verbal;
- ◆ Interpeller les enfants un à la fois en se rapprochant d'eux;
- ◆ Discuter avec les parents dans le local, la porte fermée;
- ◆ Tenir des «Journées sans bruit»;
- ◆ Instaurer des moments de silence durant la journée;
- ◆ Lors des repas, intervenir à la table seulement;
- ◆ Retirer les ustensiles (fourchettes, cuillères) aux enfants entre chaque service;
- ◆ Respecter l'intimité des autres groupes;
- ◆ Utiliser le sonomètre comme outil d'intervention;
- ◆ Utiliser un calmomètre;
- ◆ Établir des consignes claires et strictes concernant le bruit, avec conséquences cohérentes;
- ◆ Établir des jeux de silence dans les déplacements (pas souris, bottes de fantôme);
- ◆ Utiliser la mascotte Doudou;
- ◆ Utiliser les comptines portant sur le silence;
- ◆ Intégrer des gestes de groupe (chut);
- ◆ Lire des allégories portant sur le bruit aux enfants;
- ◆ Utiliser l'éclairage d'appoint pour créer une ambiance appelant au calme,
- ◆ Être un modèle pour les enfants.



## ATTITUDE

- ◆ Baisser le ton de la voix;
- ◆ S'approcher de quelqu'un lorsqu'on lui adresse la parole (ne pas interpeller au loin);
- ◆ Ne pas entretenir de conversations inappropriées (placotage);
- ◆ Éviter les appels personnels auprès des enfants;
- ◆ Les tierces personne doivent éviter de circuler inutilement dans les aires de jeux, ou sinon, se faire discrètes;
- ◆ Avoir une attitude appelant au calme.

## FONCTIONNEMENT

- ◆ Parler à voix basse dans les passages, cage d'escalier et vestiaire;
- ◆ Discuter dans les locaux avec la porte fermée;
- ◆ Circuler doucement entre les différents locaux;
- ◆ Tenir les portes des locaux fermées;
- ◆ Tenir les portes du passe-plat de la cuisine fermées;
- ◆ Fermer les portes et panneaux d'armoires doucement;
- ◆ Séparer en tout temps les enfants dans les différents locaux en tenant la porte fermée (éviter les rassemblements);
- ◆ Se rendre un groupe à la fois au vestiaire lorsque l'on va à l'extérieur ou que l'on entre à l'intérieur;
- ◆ Permettre à une seule personne supplémentaire de dîner dans la salle en même temps que les enfants;
- ◆ Planifier les fêtes et activités spéciales en tenant compte des mesures pour réduire le bruit;
- ◆ Ne pas mettre de radio, film ou CD en bruit de fond;
- ◆ Mentionner la présente politique dans le code de conduite du CPE;
- ◆ Intervenir auprès des parents, visiteurs et autres pour faire respecter les mesures de réduction du bruit.



LA MASQUETTE DOUDOU



UN MILIEU DE VIE  
QUI SE SOUCIE DU BRUIT

CPE l'Enfathèque

200, rue Alarie Est  
Alma, QC G8B 7G1

Tél. : 418-668-6742

CPE l'Enfathèque  
200, rue Alarie Est  
Alma, QC G8B 7G1  
Tél. : 418-668-6742



## UN MILIEU DE VIE QUI SE SOUCIE DU BRUIT

Dans un souci d'offrir un milieu de vie de qualité, le CPE l'Enfathèque s'est doté d'une politique de réduction du bruit.

Comme on le sait, le bruit ambiant peut avoir des effets nocifs, tant sur les enfants que sur les adultes qui le subissent.

### SUR LES ENFANTS :

- Problème de langage
- Problème de concentration
- Problème de comportement
- Stress et fatigue

### SUR LE PERSONNEL :

- Atteinte des fonctions physiologiques
- Problème de comportement
- Diminution de la performance
- Stress et fatigue



## MESURES DE RÉDUCTION DU BRUIT

La politique de réduction du bruit prévoit donc des mesures visant à réduire le bruit :

- L'aménagement des locaux
- Le type de matériel éducatif
- Le type d'équipement et d'accessoires
- Les interventions éducatives
- Les stratégies de communication
- Le fonctionnement

### ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Afin d'inculquer aux enfants de façon éducative les notions de réduction du bruit, des activités et des outils ont été mis en place :

- La tenue annuelle d'une journée sans bruit
- L'utilisation des affiches et de la mascotte Doudou
- L'apprentissage d'une comptine appelant le silence
- Animation de jeux de silence dans les déplacements
- Animation annuelle d'une troupe éducative sur le bruit

## LA CONTRIBUTION DES PARENTS

Afin de supporter les actions du personnel pour réduire le bruit, les parents sont invités à adopter des comportements et à acquiescer des fournitures prévues à la politique :

- Baisser le ton de la voix dans le CPE
- Circuler doucement
- Chaussier les enfants de souliers à semelles amortissantes
- Intervenir auprès de son enfant en utilisant la mascotte Doudou
- Être un modèle pour les enfants
- Apporter un jouet non bruyant lors de la journée sans bruit

MERCI DE VOTRE COLLABORATION  
DANS NOTRE ACTION À OFFRIR UN MILIEU  
SAIN À VOS ENFANTS ET À SON PERSONNEL.





**ON BAISSÉ LE VOLUME,  
C'EST LA JOURNÉE  
SANS BRUIT!**

**MES OREILLES...  
QUELLES MERVEILLES!**

**TOUDDOUX...  
C'EST LA JOURNÉE  
SANS BRUIT.**

**WO LES MOTEURS...  
C'EST LA JOURNÉE  
SANS BRUIT!**



« LE SILENCE EST D'OR  
ET LA PAROLE  
EST D'ARGENT »

CPE l'Enfanthèque

200, rue Alarie E

Alma, QC G8B 7G1

Tél. : 418-668-6742